

Règlementation municipale

## **SAINT-HYACINTHE INTERDIT TEMPORAIREMENT L'AJOUT DE LOGEMENTS, DE COMMERCES ET D'INSTITUTIONS PRÈS DE L'USINE D'ÉPURATION**

*Sous embargo jusqu'au mercredi 4 septembre*

**Saint-Hyacinthe, le 4 septembre 2024** – Par mesure de prudence, la Ville de Saint-Hyacinthe a pris la décision d'interdire temporairement l'ajout de logements, de commerces et d'institutions dans le territoire pouvant être affecté par des odeurs, notamment le H<sub>2</sub>S, jusqu'à l'achèvement des travaux à l'usine d'épuration, prévue pour la fin de l'année 2027.

Rappelons qu'en juin dernier, la Ville de Saint-Hyacinthe a annoncé le début d'importants travaux de mise aux normes de son usine d'épuration, dont un volet essentiel concerne la gestion des odeurs. En effet, les usines de traitement des eaux usées, au même titre que d'autres activités industrielles, telles que les installations pétrolières et gazières ou les fabriques de pâtes et papiers, peuvent générer des émanations, notamment du H<sub>2</sub>S, reconnaissable par son odeur caractéristique d'œuf pourri.

« Selon les données d'une étude demandée par la Ville, les concentrations de H<sub>2</sub>S ne sont pas suffisamment élevées pour poser un risque à la santé. Toutefois, les odeurs peuvent entraîner des nuisances pour les résidents vivant à proximité de l'usine, principalement lorsque les conditions atmosphériques sont moins propices, comme en cas de vents forts ou de chaleur élevée. C'est pourquoi nous avons mis en place cette mesure qui, je le rappelle, est temporaire. Notre objectif est de la lever une fois les travaux terminés », ajoute M. André Beauregard, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

### **Invitation à une soirée d'information citoyenne**

Les citoyens demeurant dans le territoire affecté par le nouveau règlement ont déjà reçu ou recevront incessamment une lettre les invitant à une soirée d'information le mardi 10 septembre prochain. « Ce sera l'occasion d'échanger et de répondre à toutes les questions au sujet du nouveau règlement et des travaux en cours à l'usine d'épuration », ajoute M. Beauregard.

[Une série de questions-réponses](#) a été préparée pour répondre aux interrogations de la population concernant le nouveau règlement. Pour consulter la carte du secteur concerné, visitez le [st-hyacinthe.ca/usine](http://st-hyacinthe.ca/usine).

– 30 –

**Source :** Direction des communications et de la participation citoyenne  
450 778.8300